



TOURISME

# décimal

Insee Poitou-Charentes

N° 274 - Septembre 2007

## *Le littoral de Charente-Maritime attractif : 9 900 emplois liés au tourisme*

*Le littoral de Charente-Maritime est premier pour sa fréquentation touristique, comparé aux autres littoraux bordant l'Atlantique. La clientèle étrangère y est proportionnellement moins présente. Son offre d'hébergement touristique est plutôt de gamme intermédiaire. Les touristes y séjournant génèrent 9 900 emplois salariés en 2003.*

Le littoral de Charente-Maritime comme l'ensemble de la côte atlantique (*définition*), est très touristique. Cette attractivité se traduit par un surplus de population avec une pointe sur la période estivale, population qui va consommer biens et services offerts sur place dans les commerces, la restauration, le transport, les hébergements, les attractions... En 2005, selon un rapport de la direction du Tourisme, la population moyenne présente en Charente-Maritime passe de 591 000 en janvier à environ 971 000 en août, soit 1,6 fois de plus qu'au début de l'année. Cette présence supplémentaire a des effets dans l'économie de la zone, effets que l'on peut approcher par l'emploi qu'elle génère dans l'ensemble des secteurs d'activités (*méthodologie*).

**Le littoral de Charente-Maritime accueille 20 % des nuitées du littoral atlantique**

La fréquentation des hôtels et des campings donne une première mesure de l'attractivité du littoral de Charente-Maritime et donc d'un surplus d'activité occasionné. Il accueille un cinquième des nuitées passées sur l'ensemble des hôtels et des

campings de la façade atlantique. Avec 7,6 millions de nuitées dans l'hôtellerie et les campings en 2006, le littoral de Charente-Maritime se place en première position parmi les littoraux composant la façade atlantique (*illustration 1*). Il devance la côte vendéenne de 838 000 nuitées. La façade de la Charente-Maritime est en tête pour la fréquentation hôtelière avec 1 744 000 nuitées, devant la côte des Pyrénées-Atlantiques, alors que la côte vendéenne est première pour la fréquentation des campings, juste devant le littoral de Charente-Maritime.

Sur le littoral atlantique, la durée moyenne des séjours dans les campings (7,2 jours) est supérieure à celle affichée par les hôtels (2 jours). La longueur des séjours varie peu d'un littoral à un autre. Contrairement aux autres littoraux spécialisés dans un type d'hébergement, le littoral de Charente-Maritime compte un nombre quasi égal de personnes fréquentant les campings et les hôtels.

En terme de taux d'occupation moyen annuel des hôtels, le littoral des Pyrénées-Atlantiques se classe en première position avec 64 %. En août, il atteint 95 %.

Le littoral de Charente-Maritime se situe derrière, en deuxième position avec un taux moyen de 58 % et un taux en août de 90 %. Lors de la période creuse d'octobre à mars, les hôtels de Charente-Maritime ont une activité certes ralentie, mais significative. Néanmoins, avec moins de chambres, les littoraux des Pyrénées-Atlantiques et du Finistère accueillent plus de nuitées hôtelières que la côte de Charente-Maritime sur cette période (illustration 2).

### Moindre capacité en campings et en hôtels haut de gamme sur le littoral de Charente-Maritime

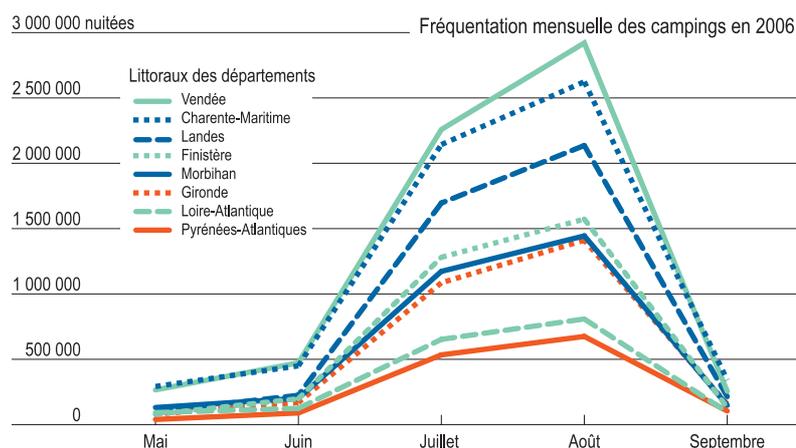
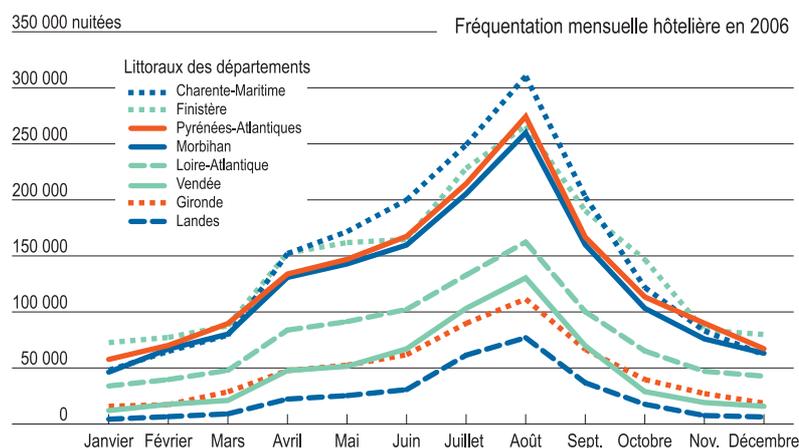
En 2007, avec près de 46 500 emplacements de campings, le littoral de Charente-Maritime se classe au deuxième rang derrière le littoral vendéen et devant celui des Landes. Les campings du littoral de Charente-Maritime offrent, en proportion, plus d'emplacements classés 2 étoiles que sur l'ensemble du littoral atlantique, 43 % contre 36 %. À l'inverse, les emplacements haut de gamme, 3 ou 4 étoiles, y sont relativement moins présents, 54 % contre 60 %. En effet, sur les côtes landaises et vendéennes, sept emplacements sur dix sont homologués 3 ou 4 étoiles (illustration 3).

Entre 1999 et 2007, le parc a légèrement progressé sur la côte de Charente-Maritime et, à l'inverse, légèrement baissé sur la côte vendéenne. Cependant la Vendée a plus misé sur la qualité : le nombre d'emplacements 3 ou 4 étoiles y a progressé de 20 % pour seulement 17 % sur le littoral de Charente-Maritime.

Les 5 900 chambres d'hôtels homologués et d'hôtels de chaîne non classés se positionnent en premier devant les côtes bretonnes et des Pyrénées-Atlantiques. Ce niveau élevé d'offre de chambres d'hôtels s'explique en partie pour la côte pyrénéenne par la présence

de Biarritz, et au sein des espaces littoraux du Finistère, du Morbihan et de Charente-Maritime, par la présence des villes-préfectures. Plus de la moitié des chambres d'hôtels sont des 2 étoiles sur ces littoraux, excepté dans les Pyrénées-Atlantiques (38 %) et la Loire-

### Plus de nuitées dans les hôtels du littoral de Charente-Maritime (illustration 2)



Sources : Insee - Direction du Tourisme

### Offre et fréquentation dans les campings et l'hôtellerie sur le littoral atlantique (illustration 1)

	Campings			Hôtellerie*			Total des nuitées
	Nombre d'emplacements au 01-01-2007	Nombre de nuitées en 2006	Part des nuitées des étrangers en 2006 (en %)	Nombre de chambres au 01-01-2007	Nombre de nuitées en 2006	Part des nuitées des étrangers en 2006 (en %)	
<b>Littoral de Charente-Maritime</b>	<b>46 473</b>	<b>5 849 292</b>	<b>16</b>	<b>5 884</b>	<b>1 744 431</b>	<b>13</b>	<b>7 593 723</b>
Littoral de la Vendée	47 871	6 172 333	23	2 439	583 820	11	6 756 153
Littoral du Finistère	30 320	3 262 002	27	5 817	1 591 503	19	4 853 505
Littoral des Landes	32 218	4 371 144	32	1 330	304 713	19	4 675 857
Littoral du Morbihan	27 093	3 097 816	20	5 399	1 494 383	14	4 592 199
Littoral de la Gironde	28 756	2 903 005	37	1 995	577 001	17	3 480 006
Littoral des Pyrénées-Atlantiques	10 356	1 442 250	21	4 818	1 711 584	19	3 153 834
Littoral de Loire-Atlantique	16 606	1 773 550	13	3 213	949 079	12	2 722 629
<b>Littoral atlantique</b>	<b>239 693</b>	<b>28 871 392</b>	<b>24</b>	<b>30 895</b>	<b>8 956 514</b>	<b>16</b>	<b>37 827 906</b>

Sources : Insee - Direction du Tourisme

\* Hôtels classés et non classés

Atlantique (45 %). Les chambres des hôtels de la côte de Charente-Maritime sont pour 30 % dans des hôtels de 3-4 étoiles ou 4 étoiles de luxe, soit quatre points en-dessous de la moyenne de la côte atlantique, mais devant les côtes landaises et vendéennes. Sur les littoraux des Pyrénées-Atlantiques et de Loire-Atlantique, cette proportion est de plus de 40 %. Le littoral de Charente-Maritime ne possède aucune chambre d'hôtels de chaîne non classés, alors qu'en moyenne, sur la façade atlantique, 3 % des chambres sont dans ce cas.

Entre 2003 et 2007, le nombre de chambres d'hôtels diminue sur la côte atlantique. En revanche, le parc hôtelier du littoral de Charente-Maritime se maintient par l'augmentation des chambres de 3-4 étoiles ou 4 étoiles de luxe qui compense la baisse de classes inférieures. Pour les autres espaces, la perte des chambres de catégories

de 2 étoiles au plus n'a pas toujours été compensée par des chambres de gamme supérieure.

**Une clientèle étrangère proportionnellement moins présente sur le littoral de Charente-Maritime**

Avec 1,2 million de nuitées des étrangers sur l'ensemble des campings et des hôtels, le littoral de Charente-Maritime accueille 14 % des nuitées des étrangers venant sur la côte atlantique. La clientèle étrangère, essentiellement européenne, est proportionnellement moins nombreuse sur la côte de Charente-Maritime. Elle représente 15 % des nuitées contre 22 % en moyenne. Dans les campings, elle représente 16 % des nuitées, inférieure de huit points au littoral atlantique. Pour l'hôtellerie, cette part s'élève à 13 %, soit trois points en-dessous du littoral atlantique. Ce constat est vérifié quel que soit le niveau de confort des hôtels ou des campings. Seul le littoral de Loire-Atlantique attire une part moins forte d'étrangers sur les deux types d'hébergements. Les étrangers sont aussi très peu présents dans les hôtels vendéens.

Les Néerlandais et les Britanniques totalisent chacun près d'un tiers des nuitées des étrangers des campings du littoral de Charente-Maritime, comme sur le littoral atlantique. Cette ressemblance cache cependant, quelques spécificités locales. Si les nuitées des Britanniques et des Néerlandais sont nombreuses sur le littoral de Charente-Maritime, elles le sont encore plus sur le littoral vendéen, en particulier celles des Britanniques. Cette clientèle est fortement attirée par cette côte : elle regroupe 37 % des nuitées britanniques du littoral. En revanche, la clientèle allemande, troisième nationalité sur la côte de Charente-Maritime, est la première sur les littoraux landais et girondins. Ces deux derniers espaces réunissent à eux seuls 63 % des nuitées allemandes.

Dans les hôtels, les Britanniques sont les plus présents : 29 % des nuitées des étrangers du littoral atlantique. Mais c'est sur le littoral de Charente-Maritime que cette part est la plus forte (41 %). La Rochelle qui est desservie par des lignes à bas prix depuis le Royaume-Uni et l'Irlande attire cette

clientèle. Les deux autres nationalités arrivant en tête sont les Allemands et les Belges. En revanche, sur le littoral des Pyrénées-Atlantiques, les Espagnols sont les plus présents, devant les Britanniques.

**D'autres formes d'hébergements**

Les hôtels et les campings ne sont pas les seuls lieux d'hébergement des touristes. Des hébergements marchands comme les résidences de tourisme, les meublés, les villages vacances, les gîtes, les chambres d'hôtes et les auberges de jeunesse complètent également l'offre d'accueil des touristes et vont aussi générer de l'activité. Fin 2005, près de 54 000 lits sont proposés dans ces différentes catégories d'hébergements en Charente-Maritime. C'est le premier département parmi ceux de la façade atlantique pour ce type d'offre, devant les Pyrénées-Atlantiques avec près de 43 000 lits.

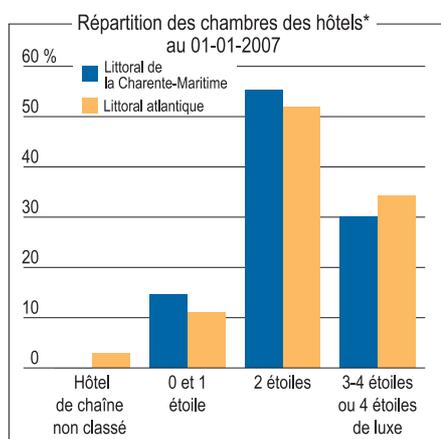
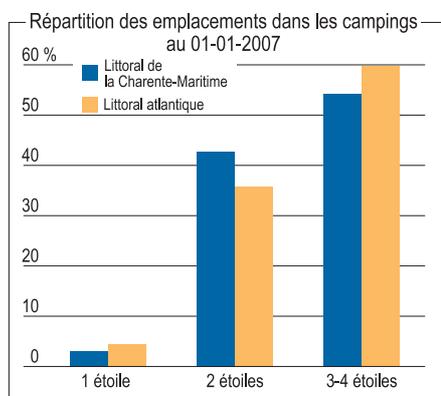
En outre, en 2006, le littoral de Charente-Maritime compte 71 000 résidences secondaires, soit près d'un tiers des logements. C'est le deuxième parc de résidences secondaires derrière le littoral vendéen qui en compte 80 000.

Enfin, pour être complet sur la fréquentation touristique d'une zone donnée, il convient aussi d'ajouter les personnes qui séjournent en famille ou chez des amis pour leurs vacances. Par nature, ces derniers sont difficiles à appréhender. Selon une enquête de la direction du Tourisme, en 2005, 63 % des séjours en France des résidents de 15 ans et plus se font chez la famille, les amis ou en résidence secondaire. Ce type d'hébergement représenterait 58 % du nombre total de nuitées.

**Une des retombées du tourisme : l'emploi salarié généré**

L'afflux de population sur un territoire a un impact sur son économie. Une des approches est d'estimer l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique. Cette approche prend en compte l'ensemble des emplois dans les activités dédiées totalement au tourisme (hôtels, campings, thalassothérapies...) et une partie des emplois exercés dans les établissements fournissant des biens et des services liés à la présence des touristes.

**Surreprésentation de la gamme intermédiaire sur le littoral de Charente-Maritime (illustration 3)**



Sources : Insee - Direction du Tourisme

\* Hôtels classés et hôtels de chaîne non classés

### Forte concentration des emplois salariés liés au tourisme sur le littoral de Charente-Maritime

Le nombre d'emplois ainsi estimé est de 9 900 en moyenne annuelle dans le littoral de Charente-Maritime en 2003, soit 83 % des 12 000 emplois liés au tourisme de l'ensemble du département de Charente-Maritime. Un ratio similaire est observé pour les littoraux du Finistère et du Morbihan. Ces trois zones littorales ont la particularité d'avoir sur leur territoire la préfecture de département qui, en tant que capitale départementale, génère un parc hôtelier pas uniquement destiné aux vacanciers, et donc de l'emploi touristique. De plus, l'intérieur de la Charente-Maritime est moins connu, en particulier des étrangers, alors qu'à l'inverse la renommée de La Rochelle, de l'Île de Ré et l'Île d'Oléron déborde les frontières. Ces particularités amplifient la concentration de l'emploi lié au tourisme sur la zone littorale.

Ces quelque 9 900 emplois touristiques littoraux pèsent 11 % de l'emploi salarié total de la zone, deux points de plus que sur l'ensemble du littoral atlantique. En nombre, la côte de Charente-Maritime se situe derrière celle du Finistère avec 11 200 salariés, soit 6 % des emplois salariés. Quant au littoral vendéen, il est au premier rang en terme de poids dans l'emploi salarié (17 %) avec 6 200 salariés en moyenne par an (illustration 4).

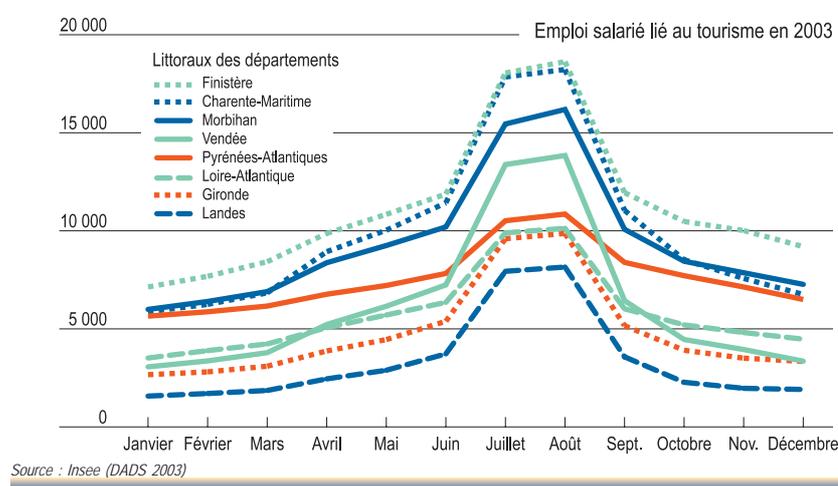
L'emploi salarié lié au tourisme repose principalement sur quatre activités : le commerce, la restauration, l'hôtellerie et les autres hébergements (y c. les campings). La répartition des emplois sur le littoral de Charente-Maritime est proche de celle de l'ensemble de la façade atlantique. Les autres espaces littoraux s'en éloignent, en particulier dans l'hôtellerie et les autres hébergements. En effet, la proportion des emplois touristiques dans l'hôtellerie ou dans les autres hébergements varie fortement selon les littoraux : de 10 à 30 % dans les hôtels et de 6 à 30 % dans les autres hébergements. Dans

le commerce ou la restauration, l'écart maximal avec l'ensemble du littoral atlantique est de cinq points.

Sur le littoral de Charente-Maritime, l'emploi salarié généré par le tourisme, est lors du pic du mois d'août, plus de trois fois plus important qu'en janvier, mois le plus creux. Dans les littoraux de la Vendée et des Landes, l'amplitude saisonnière est maximale, proche de cinq. En revanche, elle est minimale pour la côte des Pyrénées-Atlantiques, proche de deux (illustration 5).

Pascale Casamayou

Le littoral de Charente-Maritime, 2<sup>e</sup> pour l'emploi salarié (illustration 5)



### Répartition des emplois salariés liés au tourisme (illustration 4)

	Littoral du Finistère	Littoral de Charente-Maritime	Littoral du Morbihan	Littoral des Pyrénées-Atlantiques	Littoral de la Vendée	Littoral de Loire-Atlantique	Littoral de la Gironde	Littoral des Landes	Littoral atlantique
Hôtels (en %)	16	16	21	30	13	20	15	10	18
Autres hébergements touristiques (y compris campings) (en %)	9	17	10	6	21	13	18	30	14
Restauration (en %)	26	22	21	18	20	21	21	17	21
Commerce* (en %)	29	22	26	21	26	21	21	21	24
dont hyper et supermarchés	11	7	8	5	12	8	7	8	8
Parcs d'attractions, thermes et thalassothérapie, activités sportives (en %)	6	9	8	9	9	12	10	12	9
Autres activités (en %)	15	13	15	15	11	12	15	9	14
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre d'emplois salariés liés au tourisme en moyenne annuelle	11 200	9 900	9 400	7 500	6 200	5 800	4 800	3 300	58 100
Part de l'emploi salarié lié au tourisme dans l'emploi salarié total (en %)	6	11	7	11	17	8	15	16	9

Source : Insee (DADS 2003)

\* Le commerce comprend : boulangerie, supérettes, commerce de viande et de poisson, café et tabac, hyper et supermarché, autres commerces alimentaires, commerce de détail non alimentaire

# C harente-Maritime : trois fois plus d'emplois liés au tourisme en août

En Charente Maritime, l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique représente, en moyenne annuelle, 7,6 % de l'emploi salarié total du département en 2003. Naturellement les activités liées à la présence de touristes sont très saisonnières. Le volume d'emploi est triplé entre la basse saison et la haute saison. Il varie de 7 400 emplois en janvier (5 % de l'emploi salarié total), à 21 200 en août (12,4 % de l'emploi salarié total). C'est le département du littoral atlantique qui crée le plus d'emplois touristiques, légèrement devant la Vendée.

La durée moyenne des contrats de travail des saisonniers est plus longue en Charente-Maritime et en Vendée : elle est d'une soixantaine de jours contre une cinquantaine ailleurs. Les emplois saisonniers à temps complet sont proportionnellement plus nombreux en Charente-Maritime : 64 % contre 57 % en moyenne.

Le profil type du salarié saisonnier d'été de la Charente-Maritime est peu différent de celui des autres départements de l'Atlantique. Comme pour l'ensemble des emplois liés au tourisme, près de six emplois saisonniers sur dix sont occupés par des femmes. L'emploi féminin est majoritaire dans les activités d'hébergement et d'hôtellerie. Selon les

départements, les femmes peuvent être minoritaires dans la restauration. Près de six salariés saisonniers sur dix ont moins de 26 ans : proportion double des emplois touristiques. Dans les hypers et supermarchés, les jeunes représentent plus des trois quarts des saisonniers. Parmi les saisonniers, 70 % sont des employés, 16 % des ouvriers notamment des boulangers, des cuisiniers et des commis et 10 % des professions intermédiaires, par exemple des gérants de campings.

Dans les départements de l'Atlantique, moins de 11 % des saisonniers d'été travaillent dans l'hôtellerie, excepté dans les Pyrénées-Atlantiques (16 %). Dans les hypers et supermarchés, la part des saisonniers départementaux, entre 11 % et 16 %, est légèrement plus élevée que celle des emplois salariés touristiques dans ces grandes surfaces. À l'exception de l'hôtellerie et des hypers et supermarchés, les emplois saisonniers départementaux dans les activités pèsent sensiblement autant que ceux des emplois liés au tourisme. En Charente-Maritime, 29 % des emplois saisonniers sont dans le commerce (dont 11 % dans les grandes surfaces), 24 % dans la restauration et 18 % dans les autres hébergements.

## Méthodologie

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs.

### Estimation de l'emploi salarié lié au tourisme

Estimer les retombées du tourisme, en particulier sur l'emploi, est délicat. Le tourisme n'est pas un secteur d'activité en tant que tel. C'est une combinaison de multiples activités (services de transports, d'hébergement, de restauration, de commerces, de services récréatifs, culturels et sportifs, etc.) dont il ne faut sélectionner que la partie réellement concernée par le tourisme.

L'Insee a mis au point une nouvelle méthode d'estimation de l'emploi lié au tourisme. L'estimation comptabilise uniquement les emplois salariés directement générés par la fréquentation touristique. Sont donc exclus les emplois non salariés.

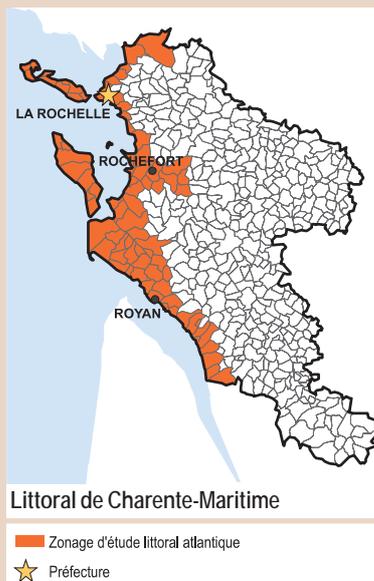
Pour mesurer l'emploi salarié lié au tourisme d'un territoire donné, les établissements employeurs de ce territoire sont

classés selon deux critères : l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. En fonction de ces deux critères (activité et localisation), des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement sera considérée comme touristique (*tableau ci-dessous*). Par exemple, tous les emplois des hôtels et des campings sont touristiques quel que soit le lieu d'implantation de l'établissement. Pour un supermarché dans une commune moyennement équipée, seuls les emplois saisonniers sont considérés comme des emplois touristiques. Les estimations d'emploi lié au tourisme fournies dans cette étude sont en effectifs, et en moyenne annuelle 2003.

Type de commune / Type d'activité	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex : hôtellerie)	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois
Fortement touristique (ex : restauration)	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex : activités sportives et récréatives)	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex : commerce de détail habillement)	Emplois saisonniers	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

## Le zonage d'étude,

appelé littoral atlantique (ou façade atlantique), est constitué de communes des départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, de la Gironde, de la Charente-Maritime, de la Vendée, de la Loire-Atlantique, du Morbihan et du Finistère. Ces communes sont issues de la typologie des Espaces Touristiques Nationaux élaborée par l'Insee dans le cadre de l'enquête de la fréquentation hôtelière.



## Emplois saisonniers d'été

Pour être comptabilisés comme emplois saisonniers d'été, le début et la fin des périodes de travail doivent intervenir entre le 1<sup>er</sup> mars et se terminer au plus tard le 31 octobre avec une période de rémunération majoritaire durant la saison d'été (juillet-août). En Charente-Maritime, le volume de travail de l'emploi saisonnier représente 1 292 000 jours qui, répartis sur l'année, sont équivalents à l'emploi journalier de 3 600 salariés à temps plein. Dans cette étude, les données des emplois saisonniers d'été sont départementales.

## Taux d'occupation

Rapport obtenu en divisant le nombre de chambres (ou d'emplacements) occupées par le nombre de chambres (ou d'emplacements) effectivement disponibles (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières).

## Source

Cette étude se fonde sur les DADS (Déclarations annuelles de données sociales) 2003. La DADS est un document administratif fourni par tout établissement employeur, elle couvre toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau d'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année.

Pour des raisons liées à la source, cette étude ne comprend pas certains salariés des collectivités locales qui peuvent exercer des activités touristiques.

## Bibliographie

« Mobilité touristique et population présente, les bases de l'économie présente des départements », direction du Tourisme, 2006.

« Saison touristique 2004, léger mieux dans la Vienne », *décimal*, n° 254, mars 2005, Insee Poitou-Charentes.

« Bilan économique et social 2006 », *les Cahiers de décimal*, n° 50, juin 2007, Insee Poitou-Charentes.

« L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », *Insee Première*, n° 1099, août 2006

## Les enquêtes de fréquentation touristique

Ces enquêtes sont réalisées auprès de tous les hôtels homologués 0 à 4\* de Luxe et les hôtels de chaîne non classés et tous les campings homologués. Elles se déroulent mensuellement, toute l'année pour les hôtels et d'avril à septembre pour les campings. La connaissance infra-régionale de la fréquentation touristique est améliorée grâce à une extension des échantillons régionaux. En Poitou-Charentes cette extension est financée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee, le comité régional du Tourisme Poitou-Charentes et les comités départementaux du Tourisme.

CRT : [cr@poitou-charentes-vacances.com](mailto:cr@poitou-charentes-vacances.com)  
CDT17 : [observatoire@en-charente-maritime.com](mailto:observatoire@en-charente-maritime.com)

## Pour tout renseignement statistique

[www.insee.fr/poitou-charentes](http://www.insee.fr/poitou-charentes)

[insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

0 825 889 452 (0,15 €/mn)

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes  
5 rue Sainte-Catherine - BP 557  
86020 Poitiers Cedex  
Tél : 05 49 30 01 01  
Fax : 05 49 30 01 03  
[sed-poitou-charentes@insee.fr](mailto:sed-poitou-charentes@insee.fr)

Directeur de la publication : Francis VENNAT  
Rédactrice en chef : Dorothee AGUER

Dépôt légal septembre 2007  
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068  
Code SAGE DEC27456  
Impression MEGATOP, Naintré